

TABLEAU SOMMAIRE POUR REMORQUE DE FERME

DESCRIPTION DE LA REMORQUE						OBLIGATIONS				
Type de véhicule	Masse nette (immatriculation)	Transporte des produits agricoles ou matériel nécessaire à leur production	Propriété d'un agriculteur	PNBV	Catégorie d'usage (code tarification)	Vérification mécanique annuelle	Obligation de déclarer le PNBV	Heures de conduite	Vérification avant départ	Inscription PECVL (CTQ)
Remorque de ferme	2 300 kg ou moins	OUI	OUI	Moins de 4 500 kg	R-B1	NON	NON	NON	NON	NON
				4 500 kg ou plus	R-B1	NON si la remorque est munie d'un timon et goupille	NON Dérogation 11-28	NON	NON	NON
					R-B2	OUI si la remorque n'est pas munie d'un timon et goupille	OUI	OUI ¹	OUI ¹	OUI ¹
Remorque munie d'un timon et goupille	plus de 2 300 kg	OUI	OUI	Peu importe le PNBV	R-A5	NON	NON si moins de 4,500KG OUI si plus de 4,500 KG	NON	NON	NON
Remorque de ferme munie d'un timon et goupille	Peu importe la masse	OUI	NON	4 500 kg ou plus	R-A7	NON Dérogation 11-27	OUI	OUI ¹	OUI ¹	OUI ¹
Remorque de ferme munie d'un timon et goupille	Peu importe la masse	NON	NON	Moins de 4 500 kg	R-A1	NON	NON	NON	NON	NON

¹ : Le véhicule utilisé à des fins personnelles n'est pas visé par l'obligation.

NB : La situation peut changer, selon le véhicule qui tirera la remorque. De plus, toutes les remorques, sans exception, ci-haut doivent respecter le règlement sur les normes de sécurité des véhicules.